



COMMUNE DE  
MONTREUX

**PREAVIS N° 17/2007**  
**de la Municipalité au Conseil communal**

sur

les comptes 2006  
du  
Fonds culturel Riviera

Date proposée pour la  
séance de commission intercommunale :

le mardi 8 mai 2007 à 18 h. 15

en la Maison Hugonnin à La Tour-de-Peilz



Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

## **Objet du préavis**

Le présent préavis a pour but de vous soumettre pour adoption les comptes 2006 du Fonds culturel Riviera. La même procédure est appliquée dans les autres communes du district.

Rappelons que le budget et les comptes du fonds sont adoptés par les conseils communaux, sur proposition municipale. Les décisions sont prises à la majorité qualifiée des 4/5<sup>ème</sup> des communes partenaires (8 sur 10).

## **Cadre général**

Le Fonds culturel Riviera, entente intercommunale au sens de l'art. 110 de la loi sur les communes du 28 février 1956<sup>1</sup>, est entré en vigueur le 9 juillet 2003 et regroupe les dix communes du district.

Elle est gérée par un conseil administratif, formé de délégués des dix municipalités. Selon le règlement sur la comptabilité des communes<sup>2</sup>, les comptes et le budget du Fonds culturel Riviera sont soumis au contrôle de l'Etat.

## **Comptes 2006**

Le fonds est alimenté par les contributions annuelles des communes. Avec l'entrée en vigueur de la convention, le montant prévu pour la première législature, a été fixé à Fr. 48.- par habitant.

Sur la base de la population au 31 décembre 2005, les revenus pour 2006 se sont élevés à Fr. 3'352'992.-.

Conformément à l'art. 5 de la convention, il est de compétence du conseil administratif du fonds d'attribuer les subventions annuelles aux institutions bénéficiaires, dans le cadre du budget adopté par les conseils communaux. Le montant global de ces subventions pour 2006 s'est élevé à Fr. 3'112'782.35.

---

<sup>1</sup> Loi sur les communes du 28 février 1956 – RSV 175.11

<sup>2</sup> Règlement sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979 – RSV 175.31.1

Par ailleurs, rappelons que le conseil administratif a la compétence de proposer aux municipalités d'apporter un soutien ponctuel à un projet d'intérêt régional, dans le cadre des disponibilités financières. L'unanimité des municipalités est alors requise, en application de l'art. 14 de la convention. En 2006, il a été fait usage de cette possibilité à quatre reprises, à savoir pour Montreux Jazz Festival (40<sup>e</sup> anniversaire), Septembre Musical (60<sup>e</sup> anniversaire), Concerts St-Martin (30<sup>e</sup> anniversaire), Freddie Mercury's Montreux Memorial Day (60<sup>e</sup> anniversaire). Le montant total des soutiens ponctuels s'élève à Fr. 115'000.-.

De plus, dans le cadre des réflexions relatives à l'amélioration de l'Agenda régional, une provision de Fr. 15'000.- a été faite.

A ces montants, s'ajoutent les charges relatives à l'administration, à la coordination et à la gestion du fonds, prestations effectuées par le Service des affaires intercommunales et dont le montant facturé s'élève à Fr. 25'421.-. (Ce montant correspond à la moitié des heures effectivement consacrées par le service au Fonds culturel Riviera).

Les comptes 2006 font donc apparaître un total de charges de Fr. 3'293'203.35, pour un total de revenus de Fr. 3'352'992.-. Le solde disponible au 31 décembre 2006 est de Fr. 59'788.65 et sera redistribué aux communes courant 2007.



## CONCLUSIONS

Nous vous prions par conséquent, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

- vu le préavis No 17/2006 du 11 mai 2007 sur les comptes 2006 du Fonds culturel Riviera,
- vu le rapport de la Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera chargée d'étudier cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### DECIDE

- d'adopter les comptes 2006 du Fonds culturel Riviera.

### AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic :

Le secrétaire :

P. Salvi

Ch.C. Riolo

Annexes : Rapport d'activités et comptes 2006 du Fonds culturel Riviera

Délégation municipale : M. L. Wehrli, Conseiller municipal

## ANNEXE 1

### FONDS CULTUREL RIVIERA

#### Budget 2007

#### REVENUS

(48 francs/habitants selon une projection linéaire de la population au 31 décembre 2006, sur la base de la population 2005 + 0.8%)

	<i>Population au 31.12.2005</i>	<i>Population estimée au 31.12.2006 (+0.8%)</i>	<i>Montant à porter au budget 2007</i>	
Blonay	5'272	5'314	CHF	255'072.00
Chardonne	2'765	2'787	CHF	133'776.00
Corseaux	2'092	2'109	CHF	101'232.00
Corsier	3'119	3'144	CHF	150'912.00
Jongny	1'336	1'347	CHF	64'656.00
Montreux	23'010	23'194	CHF	1'113'312.00
St-Légier-La Chiésaz	4'343	4'378	CHF	210'144.00
La Tour-de-Peilz	10'470	10'554	CHF	506'592.00
Vevey	16'641	16'774	CHF	805'152.00
Veytaux	806	812	CHF	38'976.00
Totaux	69'854	70'413	CHF	3'379'824.00
Report de la provision Art Forum			CHF	25'000.00
<b>TOTAL DES REVENUS</b>			<b>CHF</b>	<b>3'404'824.00</b>

#### CHARGES

Subventions aux institutions actuellement intégrées au fonds	CHF	3'260'000.00		
Subventions aux nouvelles institutions	CHF	78'000.00		
Prestations d'administration et de gestion (SAI)	CHF	25'000.00		
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>CHF</b>	<b>3'363'000.00</b>		
<b>SOLDE PREVISIBLE AU 31 DECEMBRE 2007</b> (à disposition pour les soutiens ponctuels)			<b>CHF</b>	<b>41'824.00</b>

Vevey, le 14 septembre 2006 LMS/img

## ANNEXE 2

# FONDS CULTUREL RIVIERA Budget 2007

### LISTE DES INSTITUTIONS BENEFICIAIRES DU FONDS EN 2007

- ⇒ Agenda Régional
- ⇒ Art Forum
- ⇒ Association des Musées de la Riviera
- ⇒ Cinérive - La Lanterne magique \*
- ⇒ Compagnie Nomades
- ⇒ Concours Clara Haskil
- ⇒ Espace Guinguette \*
- ⇒ Festival Images
- ⇒ Festival du Rire Montreux
- ⇒ Fondation des Arts et Spectacles
- ⇒ Fondation de la Saison culturelle Montreux
- ⇒ Montreux Choral Festival
- ⇒ Semaine internationale de piano \*
- ⇒ Septembre Musical
- ⇒ Théâtre Montreux-Riviera
- ⇒ Théâtre de l'Oriental \*
- ⇒ Théâtre de poche La Grenette \*

\* *nouvelles institutions*

Septembre 2006